

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Manufacture de Haute Horlogerie Cartier SA, 2306 La Chaux-de-Fonds  
usinages CNC des boîtes de montres, tournage et fraisage, rue Numa-  
Droz 136–138  
6 ho  
7 octobre 2001 au 9 octobre 2004 (renouvellement)
- Oerlikon Batteries Industrielles SA Boudry, 2017 Boudry  
fonderie et empâtage  
24 ho  
13 janvier 2002 au 15 janvier 2005 (renouvellement)

### Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Erie Electoverre SA, 1680 Romont  
verrière: fabrication du verre étiré; déchargement des fours et contrôle  
27 ho  
2 décembre 2001 au 4 décembre 2004 (modification)

### Travail continu (art. 24 LTr)

- Erie Electoverre SA, 1680 Romont  
verrière, fabrication du verre étiré; déchargement des fours et contrôle  
27 ho  
2 décembre 2001 au 4 décembre 2004 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

## *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

---

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Travail de nuit**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny  
secteur manutention: préparation des expéditions – denrées coloniales – produits laitiers  
19 ho  
12 août 2001 au 14 août 2004 (renouvellement/modification)
- Baumgartner Papiers SA, 1023 Crissier  
département de fabrication des filtres de cigarettes  
36 ho ou f  
30 septembre 2001 au 5 octobre 2002
- Leclanché SA, 1401 Yverdon-les-Bains 1  
production de piles alcalines  
15 ho ou f  
12 novembre 2001 au 13 novembre 2004 (renouvellement)
- THALES Information Systems SA, 1227 Acacias  
Permanence informatique pour la banque UBP à 29, Meyrin  
6 ho  
12 novembre 2001 au 16 novembre 2002
- UBS SA, 1002 Lausanne  
service de piquet pour le «call center informatique» et le «service Télécommunication» pour les sifs de Fribourg, Sion, Genève, Bussigny/Renens et de Bussigny  
55 ho ou f  
18 novembre 2001 au 23 novembre 2002

## Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny  
secteur manutention: préparation des expéditions – denrées coloniales – produits laitiers  
5 ho  
12 août 2001 au 14 août 2004 (renouvellement/modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

8 janvier 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.01.2002
Date	
Data	
Seite	12-14
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 916

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.